




Sinistralité 2017 des seniors (salariés de 50 ans et plus)

[En cours de rédaction]
Version pour validation technique : [Document de travail]
En cours d'examen pour validation technique : [En cours de validation]
Validé techniquement : [Validé]
Version de référence pour publication : [En vigueur]

Etude 2019-071  mars 2019

Caisse nationale de l'assurance maladie
[Direction des Risques Professionnels](#) - Mission Statistiques - PJ / NS

 <p>l'Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELS CNAM / DRP</p>	<p>Sinistralité 2017 des seniors (salariés de 50 ans et plus)</p>	2019-071
		Page 2 / 21
		2019-03-13

Cette étude présente un état des lieux de la sinistralité des seniors au travail sur l'année 2017, avec reprise d'historique sur une période de 5 ans.

Il s'agit de déterminer si les seniors (salariés de 50 ans et plus) ont une sinistralité significativement différente de l'ensemble des salariés pour chacun des trois risques professionnels que sont le risque accident du travail, le risque accident de trajet et le risque maladies professionnelles.

1. Population étudiée et données utilisées :

Les seniors sont ici définis comme étant des salariés, actifs occupés, ayant 50 ans ou plus.

Afin de caractériser la population exposée, il est utilisé l'Enquête Emploi 2017 de l'INSEE, puisque les données de l'Assurance maladie- Risques professionnels ne permettent d'appréhender la population des seniors qu'à partir des informations portant sur les seules victimes d'accidents ou de maladies professionnelles, et non sur l'ensemble des salariés, population pour laquelle la répartition par âge n'est pas connue.

Tout au long de cette étude, l'Enquête Emploi 2017 de l'INSEE constitue donc une base de référence et permet de caractériser, après application de filtres, la population exposée :

- même si parfois, en particulier pour les activités liées à l'emploi ou l'administration publique, certains salariés contractuels émargeant au régime général échappent aux estimations conduites grâce à l'enquête emploi,
- et qu'à contrario, certains secteurs (comme l'enseignement ou l'action sociale sans hébergement) peuvent paraître surestimés.

Ceci étant dit, l'enquête emploi n'étant utilisée que pour appréhender la proportion de seniors dans la population totale salariée, cela ne devrait pas être trop pénalisant.

Filtres appliqués à l'enquête emploi 2017 (source INSEE) pour déterminer la population de référence "régime général" :

Compte tenu des résultats établis dans la [note 2019-073](#), les filtres suivants ont été utilisés simultanément dans l'enquête emploi (source : INSEE) pour approcher le champ du régime général, champ couvert par les données CNAM décrivant la sinistralité. ici analysée :

- STAT2 = 2 (sélection des salariés : par construction tous sont « actifs occupés ») ;
- + exclusion des catégories socio-professionnelles (CPS) "fonction publique" ou "agricole" dont le code est :
 - 33 = Cadres de la fonction publique
 - 45 = Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
 - 52 = Employés civils et agents de service de la fonction publique
 - 69 = Ouvriers agricoles ;
- + exclusion de la CSP 42 (Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés), dès lors que le code NAF88 associé est 84 (Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire) ou 85 (Enseignement) *[pour les CSP 42 associées à d'autres NAF88, les données sont conservées]* ;
- + exclusion de la CSP 53 (Policiers et militaires), dès lors que le code NAF88 associé est 80 (Enquêtes et sécurité) ou 84 (Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire) *[pour les CSP 53 associées à d'autres NAF88, les données sont conservées]*.

A noter que grâce à cette sélection, le nombre de salariés "INSEE" diffère de 1,4% du nombre de salariés CNAM (environ 279 000 salariés de moins estimés par l'enquête emploi).

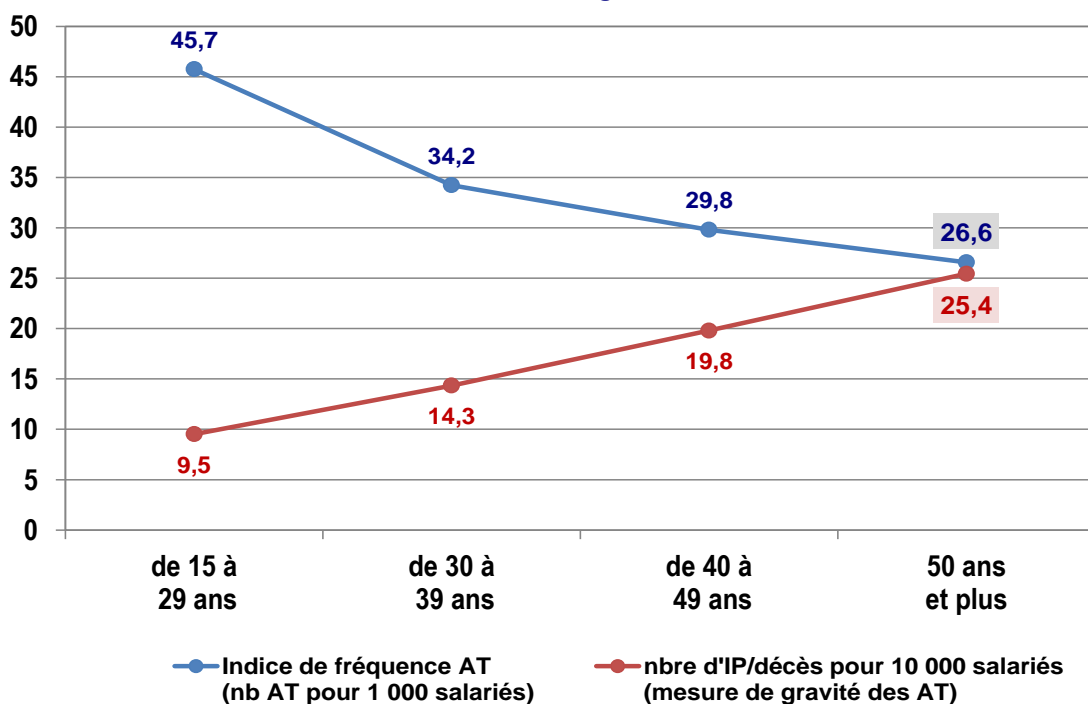
Enfin les risques accidents du travail et accidents de trajet seront étudiés sur le champ des 9 CTN, non compris les sections bureaux et sièges sociaux et le risque maladies professionnelles portera sur le champ 9 CTN, non compris les sections bureaux et sièges sociaux, mais avec intégration du compte spécial MP. Pour comparer les données historisées, les CTN seront à chaque fois considérés selon le nouveau périmètre des CTN , périmètre entré en vigueur au 1^{er} janvier 2016 (donc directement mis à disposition la première fois au sein des données portant sur l'année 2015).

2. Généralités sur la sinistralité des seniors

2.1- Les seniors sont moins concernés par les accidents du travail que le reste des salariés, mais leurs accidents du travail sont plus graves.

Les seniors (50 ans et plus) sont moins sinistrés que les salariés des autres tranches d'âges (moins d'accidents du travail pour 1000 salariés), mais la gravité des accidents du travail augmente régulièrement avec l'âge.

Figure 1 – Accidents du travail : indice de fréquence et mesure de gravité selon la tranche d'âge - année 2017 -



Ces éléments se retrouvent logiquement, lorsqu'on analyse les dénombrements d'accidents puisque il existe une sous-représentation du nombre d'accidents avec arrêt (AT) chez les seniors. En effet, les seniors comptent 22% des accidents avec arrêt alors qu'ils représentent 27,6% des salariés. A l'inverse, les seniors sont sur-représentés parmi les accidents entraînant une incapacité permanente, et de façon encore plus marquée par les accidents provoquant un décès : les seniors enregistrent respectivement 39% des accidents avec IP (et même 44% au sein des IP de 10 à 65%) et 51% des décès AT.

Autrement dit, les seniors ont globalement moins d'accidents du travail que le reste de la population salariée, mais lorsque l'accident survient, il est davantage grave, entraînant soit une incapacité permanente, soit un décès ; les seniors sont alors également arrêtés plus longtemps : l'indicateur consistant à diviser le nombre total de jours d'arrêt indemnisés sur l'année par le nombre de nouveaux accidents du travail enregistrés cette année-là le confirme (*Tableau 2*).

Les mêmes grands constats sont vérifiés sur les années précédentes (2013 à 2016), pour le risque accidents du travail, comme en atteste la *Figure 2 page 5*.

Tableau 1 – D'après l'enquête emploi de l'INSEE, proportions de salariés seniors (50 ans et plus), et évolutions sur la période 2013 à 2017

Année 2017 (source INSEE)	SENIORS	ENSEMBLE	%
Salariés actifs occupés 2017 (source INSEE)	5 236 392	18 971 823	27,6%
<i>dont seniors de 60 ans et plus (16% des seniors)</i>	826 065		4,4%

Source INSEE : enquête emploi 2017 - table FDEEC17

Evolution des proportions de SENIORS	2013	2014	2015	2016	2017
Salariés actifs occupés (source INSEE)	25,5%	26,1%	26,8%	27,1%	27,6%
<i>dont seniors de 60 ans et plus dans l'ensemble</i>	3,4%	3,7%	4,2%	4,2%	4,4%

Source INSEE : enquêtes emplois 2013 à 2017- tables FDEEC

Tableau 2 – Accidents du travail : principaux indicateurs, proportions de seniors et évolutions de ces proportions sur la période 2013 à 2017

Accidents du travail 2017	SENIORS	ENSEMBLE	%
Nombre d'accidents du travail en 1 ^{er} règlement	138 936	632 918	22,0%
<i>dont nombre d'AT avec 4 jours et plus d'arrêt</i>	128 430	572 798	22,4%
Nombre d'accidents du travail avec IP	13 028	33 204	39,2%
<i>dont IP AT avec un taux de 1 à 9%</i>	8 628	23 231	37,1%
<i>dont IP AT avec un taux de 10% à 65%</i>	4 339	9 791	44,3%
<i>dont IP AT avec un taux de 66% et plus</i>	61	182	33,5%
Nombre de décès AT	272	530	51,3%
Nombre de journées perdues AT	12 228 536	41 718 338	29,3%
Arrêts indemnisés sur l'année rapportés aux nouveaux AT	88	66	

Source CNAM : Bases nationales SNTRP, année 2017 en 1^{ère} version - Total 9 CTN, hors sections bureaux

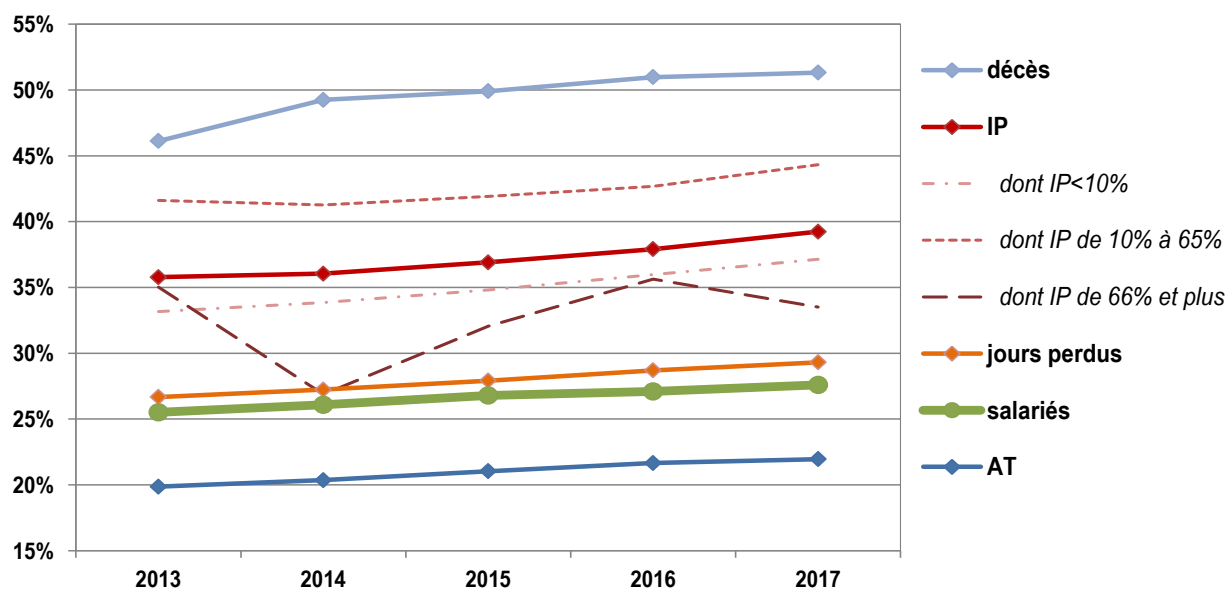
AT : Evolution des proportions de SENIORS

Accidents du travail : proportions de seniors	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'accidents du travail en 1 ^{er} règlement	19,9%	20,4%	21,0%	21,7%	22,0%
<i>dont nombre d'AT avec 4 jours et plus d'arrêt</i>	<i>20,2%</i>	<i>20,8%</i>	<i>21,4%</i>	<i>22,1%</i>	<i>22,4%</i>
Nombre d'accidents du travail avec IP	35,8%	36,0%	36,9%	37,9%	39,2%
<i>dont IP AT avec un taux de 1 à 9%</i>	<i>33,2%</i>	<i>33,9%</i>	<i>34,8%</i>	<i>36,0%</i>	<i>37,1%</i>
<i>dont IP AT avec un taux de 10% à 65%</i>	<i>41,6%</i>	<i>41,3%</i>	<i>41,9%</i>	<i>42,7%</i>	<i>44,3%</i>
<i>dont IP AT avec un taux de 66% et plus</i>	<i>35,0%</i>	<i>26,9%</i>	<i>32,1%</i>	<i>35,6%</i>	<i>33,5%</i>
Nombre de décès AT	46,1%	49,2%	49,9%	51,0%	51,3%
Nombre de journées perdues AT	26,7%	27,2%	27,9%	28,7%	29,3%
Arrêts rapportés aux nouveaux AT de l'année	81 jours	83 jours	84 jours	86 jours	88 jours

Source CNAM : Bases nationales SNTRP, années 2013 à 2017 en 1^{ère} version- Total 9 CTN, hors sections bureaux

Figure 2 – Accidents du travail : représentation graphique des proportions de seniors pour les années 2013 à 2017 et les principaux indicateurs AT

AT : évolution des proportions de seniors de 2013 à 2017

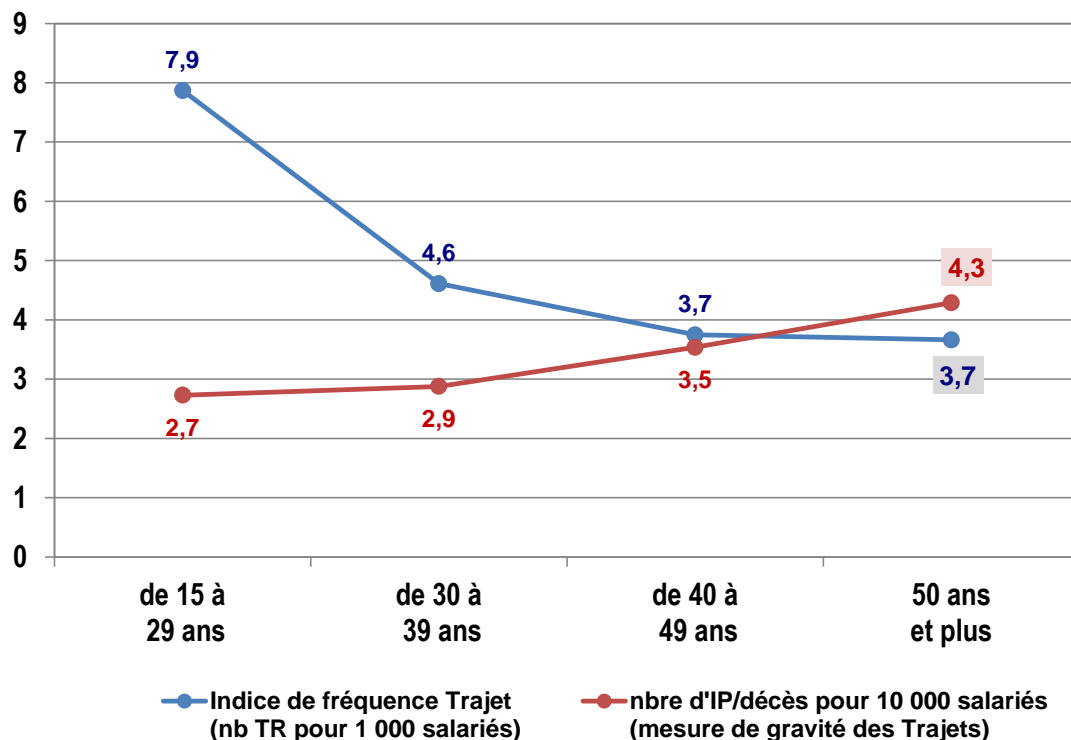


2.2- Les accidents de trajet concernent également moins les seniors que le reste de la population, mais, contrairement aux accidents du travail, les décès n'y sont pas sur-représentés

De même que pour le risque accident du travail (Figure 3 comparée à la Figure 1) :

- les accidents de trajet voient leur indice de fréquence diminuer en fonction de l'âge, même ci cette fois-ci la sinistralité trajet est de même valeur que le salarié soit dans la tranche 40-49 ans ou ait plus de 50 ans (ce qui diffère des AT) ;
- plus l'âge avance, plus les accidents de trajet sont de nature grave (provoquant des séquelles persistantes).

Figure 3 – Accidents de trajet : indice de fréquence et mesure de gravité selon la tranche d'âge - année 2017 -



En moyenne, les seniors seront arrêtés une vingtaine de jours de plus que l'ensemble de la population, que cela fasse suite à un accident de trajet, ou à un accident du travail (*Tableau 2 page 4 et Tableau 3*).

Les ordres de grandeur constatés en 2017 restent assez proches de ceux établis sur les années précédentes (2013 à 2016), et en cohérence avec l'évolution constatée sur la proportion de seniors au sein de la population salariée.

Tableau 3 – Accidents de trajet : principaux indicateurs, proportions de seniors et évolutions de ces proportions sur la période 2013 à 2017

Accidents de trajet 2017	SENIORS	ENSEMBLE	%
Nombre d'accidents de trajet en 1 ^{er} règlement	19 150	91 170	21,0%
<i>dont nombre d'accidents avec 4 jours et plus d'arrêt</i>	<i>16 973</i>	<i>77 924</i>	<i>21,8%</i>
Nombre d'accidents de trajet avec IP	2 176	6 195	35,1%
<i>dont IP TR avec un taux de 1 à 9%</i>	<i>1 453</i>	<i>4 320</i>	<i>33,6%</i>
<i>dont IP TR avec un taux de 10% à 65%</i>	<i>705</i>	<i>1 796</i>	<i>39,3%</i>
<i>dont IP TR avec un taux de 66% et plus</i>	<i>18</i>	<i>79</i>	<i>22,8%</i>
Nombre de décès TR	66	259	25,5%
Nombre de journées perdues TR	1 730 447	6 346 788	27,3%
Arrêts indemnisés sur l'année rapportés aux nouveaux TR	90,4	69,6	

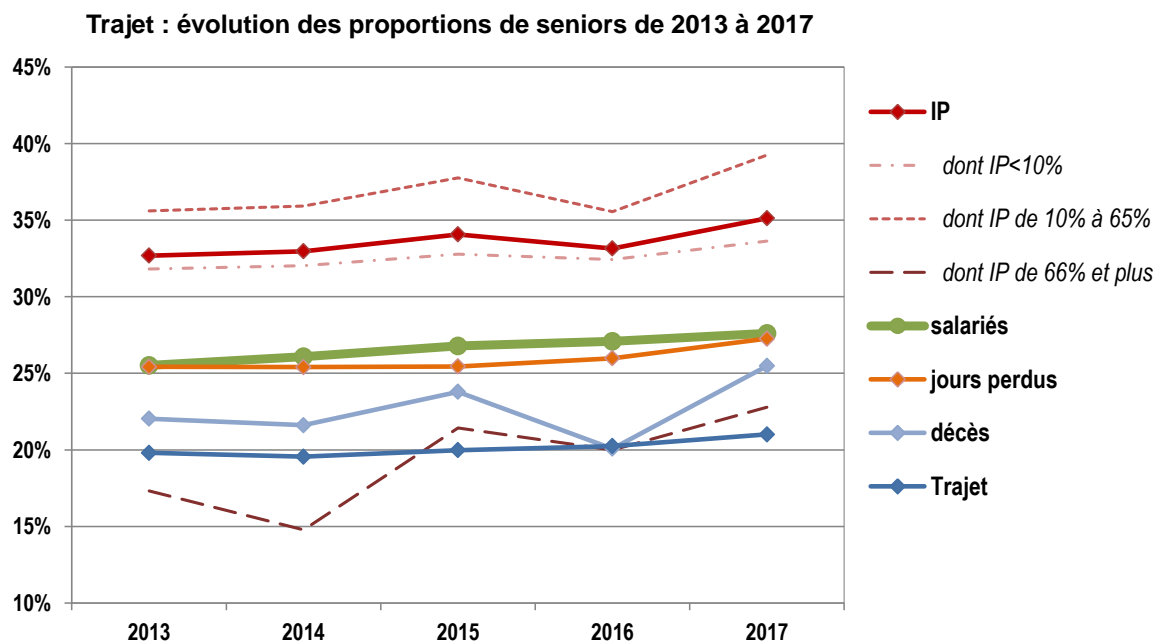
Source CNAM : Bases nationales SNTRP, année 2017 en 1^{ère} version - Total 9 CTN, hors sections bureaux

Accidents de trajet : Evolution des proportions de SENIORS

Accidents de trajet : proportions de seniors	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'accidents de trajet en 1 ^{er} règlement	19,8%	19,6%	20,0%	20,2%	21,0%
<i>dont nombre d'accidents avec 4 jours et plus d'arrêt</i>	<i>20,4%</i>	<i>20,2%</i>	<i>20,6%</i>	<i>21,0%</i>	<i>21,8%</i>
Nombre d'accidents de trajet avec IP	32,7%	33,0%	34,1%	33,1%	35,1%
<i>dont IP TR avec un taux de 1 à 9%</i>	<i>31,8%</i>	<i>32,0%</i>	<i>32,8%</i>	<i>32,4%</i>	<i>33,6%</i>
<i>dont IP TR avec un taux de 10% à 65%</i>	<i>35,6%</i>	<i>35,9%</i>	<i>37,8%</i>	<i>35,6%</i>	<i>39,3%</i>
<i>dont IP TR avec un taux de 66% et plus</i>	<i>17,3%</i>	<i>14,8%</i>	<i>21,4%</i>	<i>20,0%</i>	<i>22,8%</i>
Nombre de décès TR	22,0%	21,6%	23,8%	20,1%	25,5%
Nombre de journées perdues TR	25,4%	25,4%	25,4%	26,0%	27,3%
Arrêts rapportés aux nouveaux Trajets de l'année	85 jours	90 jours	88 jours	88 jours	90 jours

Source CNAM : Bases nationales SNTRP, années 2013 à 2017 en 1^{ère} version- Total 9 CTN, hors sections bureaux

Figure 4 – Accidents de trajet : représentation graphique des proportions de seniors pour les années 2013 à 2017 et les principaux indicateurs TRajet



2.3- Les seniors sont très sur-représentés dans les maladies professionnelles : plus d'une maladie professionnelle sur deux touche un senior, les MP liées à l'amiante et les cancers professionnels les concernant même très massivement.

Le fait que les maladies professionnelles ne se manifestent qu'après une longue durée d'exposition ou un long délai de latence peut en partie expliquer que :

- les seniors soient sur-représentés dans les maladies professionnelles, en particulier celles provoquées par l'amiante ou celles concernant des cancers ;
- les décès consécutifs à une maladie reconnue d'origine professionnelle concerne dans 95% des cas un senior (personne de 50 ans et plus).

Les ordres de grandeur constatés sur l'année 2017 sont dans les mêmes tendances que ceux établis sur les années précédentes (2013 à 2016) ; leur progression légèrement à la hausse est à mettre en parallèle avec la proportion de salariés seniors qui augmente légèrement d'année en année dans la population active occupée : voir *Figure 5* ci-dessous.

Lorsqu'on rapporte le nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de l'année aux seules maladies professionnelles nouvellement indemnisées cette année-là, le résultat varie de 180 à 209 jours en moyenne entre 2013 et 2017, soit presque un mois de plus 5 ans après. Pour les salariés de moins de 50 ans, l'évolution est plus prononcée, approchant même les 40 jours de plus (220 jours en moyenne observée sur l'année 2013 versus 258 jours en 2017).

Tableau 4 – Maladies professionnelles : principaux indicateurs, proportions de seniors et évolutions de ces proportions sur la période 2013 à 2017

Maladies professionnelles 2017	SENIORS	ENSEMBLE	%
Nombre de MP en 1 ^{er} règlement	26 651	47 695	55,9%
<i>dont TMS</i>	21 639	41 550	52,1%
<i>dont MP amiante (hors cancers)</i>	1 734	1 756	98,7%
<i>dont MP cancers amiante</i>	1 373	1 391	98,7%
<i>dont MP cancers autres que cancers amiante</i>	393	414	94,9%
<i>dont autres tableaux MP très représentés (surdités, allergies, asthmes, eczémas...)</i>	845	1 277	66,2%
<i>dont autres tableaux de MP</i>	127	341	37,2%
<i>dont MP hors tableau (comprenant des cancers)</i>	540	966	55,9%
Nombre de MP avec IP	16 036	23 985	66,9%
<i>dont IP MP avec un taux de 1 à 9%</i>	9 337	15 125	61,7%
<i>dont IP MP avec un taux de 10% à 65%</i>	5 358	7 482	71,6%
<i>dont IP MP avec un taux de 66% et plus</i>	1 341	1 378	97,3%
Nombre de décès MP	319	336	94,9%
Nombre de journées perdues MP	5 577 227	11 005 040	50,7%
Arrêts indemnisés sur l'année rapportés aux nouvelles MP	209,3	230,7	

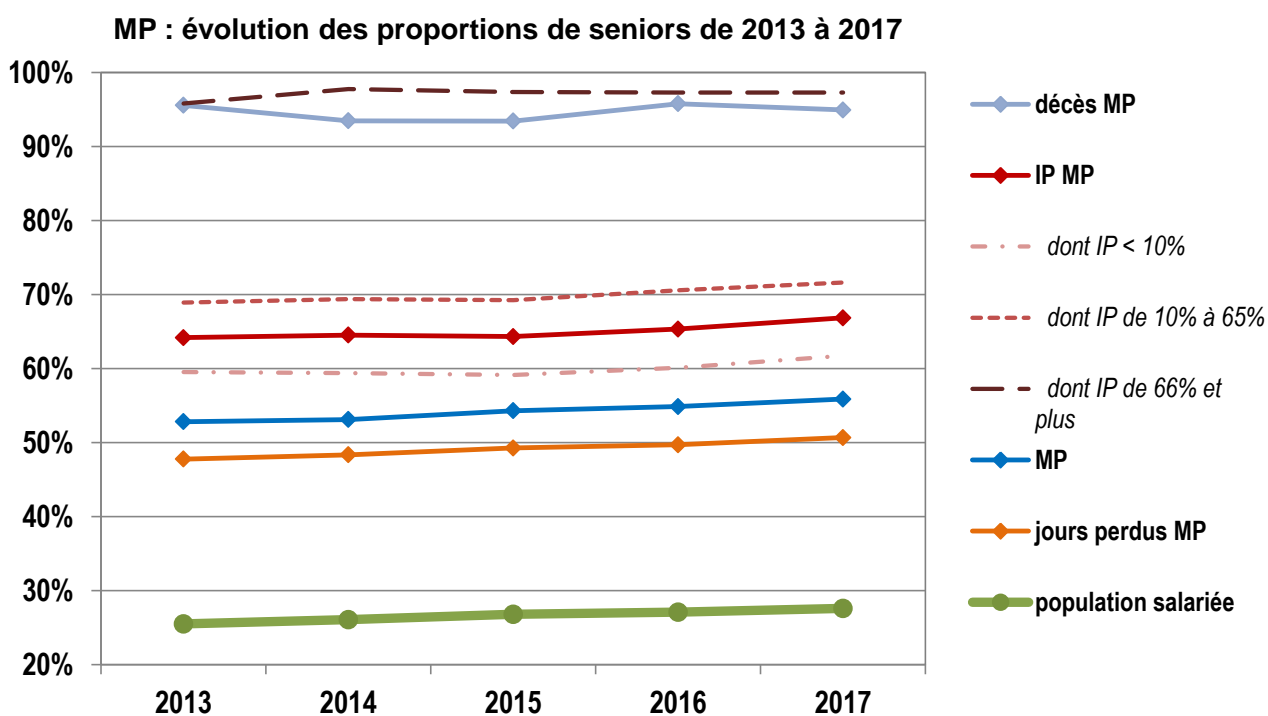
Source CNAM : Bases nationales SNTRP, année 2017 - Total 9 CTN, hors sections bureaux, y compris compte spécial MP


Maladies professionnelles : Evolution des proportions de SENIORS et de la durée

MP : proportions de seniors	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de MP en 1 ^{er} règlement	52,8%	53,1%	54,3%	54,9%	55,9%
Nombre de MP avec IP	64,2%	64,5%	64,3%	65,3%	66,9%
<i>dont IP MP avec un taux de 1 à 9%</i>	59,5%	59,4%	59,1%	60,1%	61,7%
<i>dont IP MP avec un taux de 10% à 65%</i>	68,9%	69,4%	69,2%	70,6%	71,6%
<i>dont IP MP avec un taux de 66% et plus</i>	95,8%	97,8%	97,4%	97,3%	97,3%
Nombre de décès MP	95,6%	93,5%	93,4%	95,8%	94,9%
Nombre de journées perdues MP	47,8%	48,3%	49,3%	49,7%	50,7%
Arrêts rapportés aux nouvelles MP de l'année	180 jours	186 jours	193 jours	203 jours	209 jours

Source CNAM : Bases nationales SNTRP, années 2013 à 2017 - Total 9 CTN, hors sections bureaux, y compris compte spécial MP

Figure 5 – Maladies professionnelles : représentation graphique des proportions de seniors pour les années 2013 à 2017 et les principaux indicateurs MP



 l'Assurance Maladie RISQUES PROFESSIONNELS CNAM / DRP	Sinistralité 2017 des seniors (salariés de 50 ans et plus)	2019-071
		Page 10 / 21
		2019-03-13

3. Informations détaillées pour le risque Accidents du travail : Circonstances des accidents du travail chez les seniors

Les circonstances dans lesquelles l'accident s'est produit sont nouvellement renseignées depuis 2013 à travers quatre variables découlant de la méthodologie Seat III (règlement européen) :

- l'activité physique spécifique (ce que faisait la personne au moment de l'accident, par exemple descendre) ;
- la déviation (ce qui a dysfonctionné, autrement dit, le dernier évènement déviant de la normale, conduisant à l'accident, par exemple une chute) ;
- et son agent matériel (l'objet en cause, par exemple une échelle) ;
- ainsi que les modalités du contact (la manière dont la victime a été blessée, par exemple un écrasement, un heurt, une coupure...).

Cette nouvelle codification ne concerne que les accidents du travail survenus à partir du 1^{er} janvier 2013 et pour lesquels au moins quatre jours d'arrêt ont été prescrits.

Les résultats présentés ci-dessous portent donc sur un échantillon d'accidents du travail. En 2017, cet échantillon reprend 91% des accidents du travail d'au moins quatre jours d'arrêt et affectés d'un code décrivant leurs circonstances (y compris la modalité « pas d'information »).

Il est alors envisageable d'appréhender globalement les circonstances des accidents du travail, et de les hiérarchiser, en particulier au regard de certaines composantes, comme l'activité physique exercée par la victime juste avant l'accident (*Figure 6 page 12*) ou le dernier évènement ayant conduit à l'accident (*Figure 7 page 13*).

Les seniors sont davantage sujets à des accidents du travail consécutifs à un mouvement (chutes), et moins à des accidents suite à manipulation d'objets, utilisation d'outils manuels, transport manuel

Ainsi, comme en atteste le *Tableau 5* page suivante et la *Figure 6 page 12* qui l'illustre et en détaille les résultats, juste avant que ne se produise l'accident du travail, la victime senior :

- était en mouvement dans 37% des cas (et plus précisément en train de « marcher, courir, monter, descendre... » : 27% des cas, 1^{ère} activité physique citée)... alors que dans le reste de la population, ces chiffres n'atteignent respectivement que 30% et 21% ;
- était en train de manipuler un objet dans 22% des cas (2% de plus chez les moins de 50 ans) ;
- exécutait une tâche de transport manuel dans 19% des cas (pour moitié ce transport consistait à soulever ou abaisser un objet, et dans un cas sur 2 à un cas sur 3 il s'agissait d'un port de charge)... alors que cette tâche est à l'origine de 21% des AT chez les plus jeunes (soit 2% de plus) ;
- travaillait avec des outils à main, plus souvent de type manuels que motorisés.

Avec ces 4 grands groupes d'activités physiques sont décrits 84% des accidents du travail, que ces accidents aient concerné les seniors ou les moins de 50 ans.

Tableau 5 – Répartition 2017 des grands groupes d'activités exercées par les victimes seniors juste avant l'accident du travail et comparaison avec les victimes de moins de 50 ans.

Grand groupe d'activité exercée par la victime juste avant l'accident du travail	Victimes seniors		Victimes de moins de 50 ans	
	%	%cumul	%	% cumul
6- Mouvement	37%	37%	30%	30%
4- Manipulation d'objets	22%	59%	24%	54%
5- Transport manuel	19%	77%	21%	75%
2- Travail avec des outils à main	7%	84%	9%	84%
3- Conduite/présence moyen de transport-manutention...	5%	89%	5%	89%
7- Présence	5%	94%	4%	94%
1- Opération de machine	2%	96%	2%	96%
Autre ou sans information	4%	100%	4%	100%

Une illustration graphique et un détail de ces grands groupes d'activité physique fait l'objet de la *Figure 6 page 12*

Si l'on s'intéresse maintenant au dernier événement ayant conduit à l'accident du travail :

- les seniors sont bien plus sujets aux chutes (de plain-pied dans au moins 15% des cas d'AT et de hauteur dans au moins 9% des cas, alors que les victimes d'accident du travail de moins de 50 ans ne sont concernés par des chutes que dans 17% des cas (*Tableau 6 ci-dessous*) ;
- en revanche, les seniors sont moins concernés par les autres types de déviation, qu'il s'agisse d'AT consécutifs à des mouvements du corps « en soulevant, en portant, en se levant », ou des pertes de contrôle d'objets, d'outils à main, de moyen de transport ou d'équipement de manutention (*Figure 6 page 12*).

Tableau 6 – Répartition 2017 des grands groupes de déviations par les victimes seniors et comparaison avec les victimes de moins de 50 ans.

Grand groupe de déviation (dernier événement ayant conduit à l'AT)	Victimes seniors		Victimes de moins de 50 ans	
	%	%cumul	%	% cumul
7- Mouvement corps avec contrainte	27%	27%	29%	29%
5- Glissade ou trébuchement avec chute	25%	51%	17%	45%
4- Perte de contrôle	17%	68%	21%	66%
6- Mouvement corps sans contrainte	17%	85%	18%	84%
3- Éclatement, glissade, chute, etc. d'agent matériel	5%	90%	5%	90%
8- Surprise, violence, agression, menace, etc.	3%	93%	3%	93%
2- Débordement, renversement, fuite, etc.	1%	93%	1%	93%
1- Problème électrique, explosion, feu	0%	94%	0%	94%
Autre ou sans information	6%	100%	6%	100%

Une illustration graphique et un détail de ces grands groupes de déviation fait l'objet de la *Figure 7 page 13*

Figure 6 – Répartition 2017 des activités physiques exercées par les victimes seniors juste avant l'accident du travail et comparaison avec les victimes de moins de 50 ans.

Activité physique des victimes (comparaison seniors et moins de 50 ans)

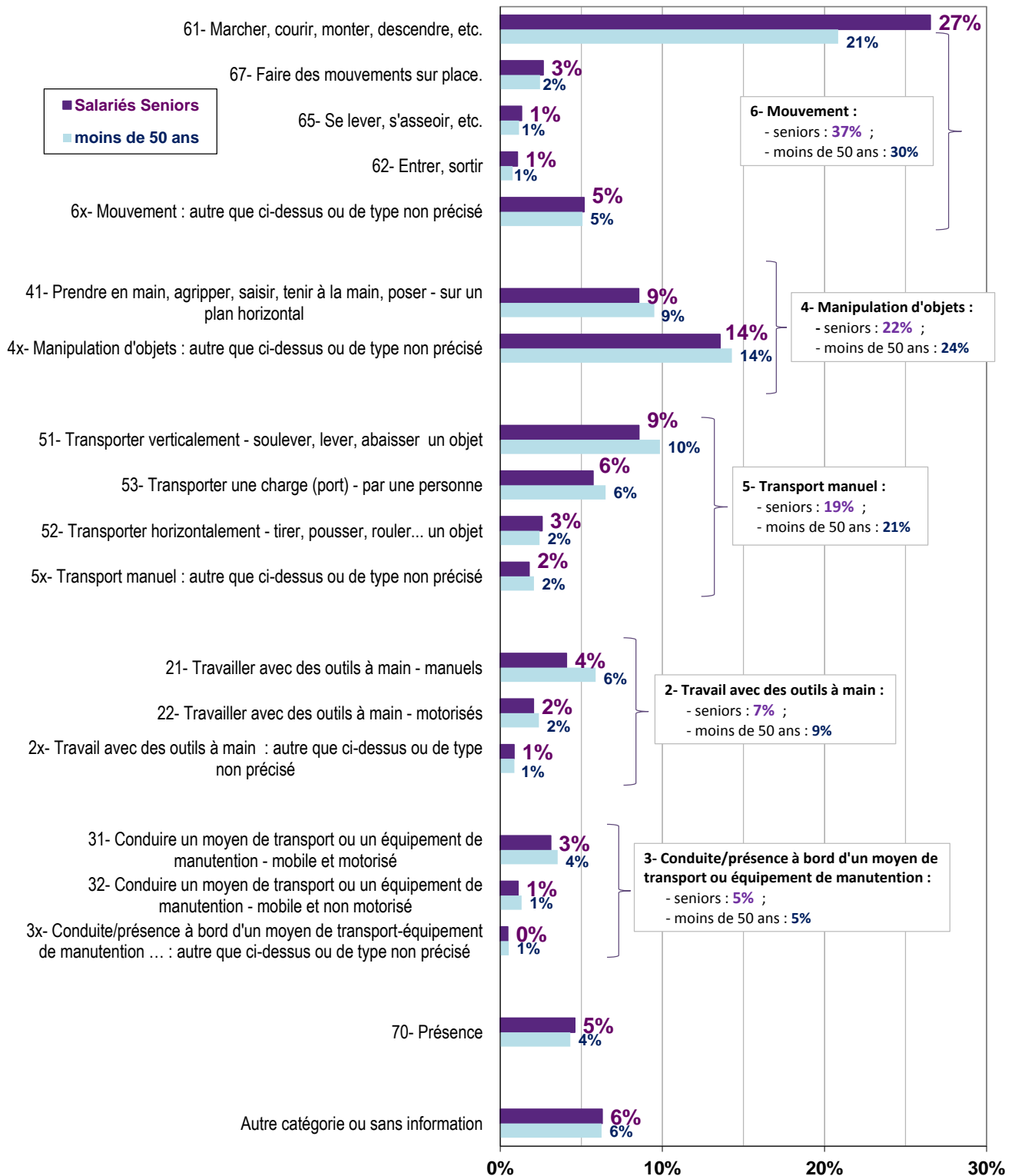
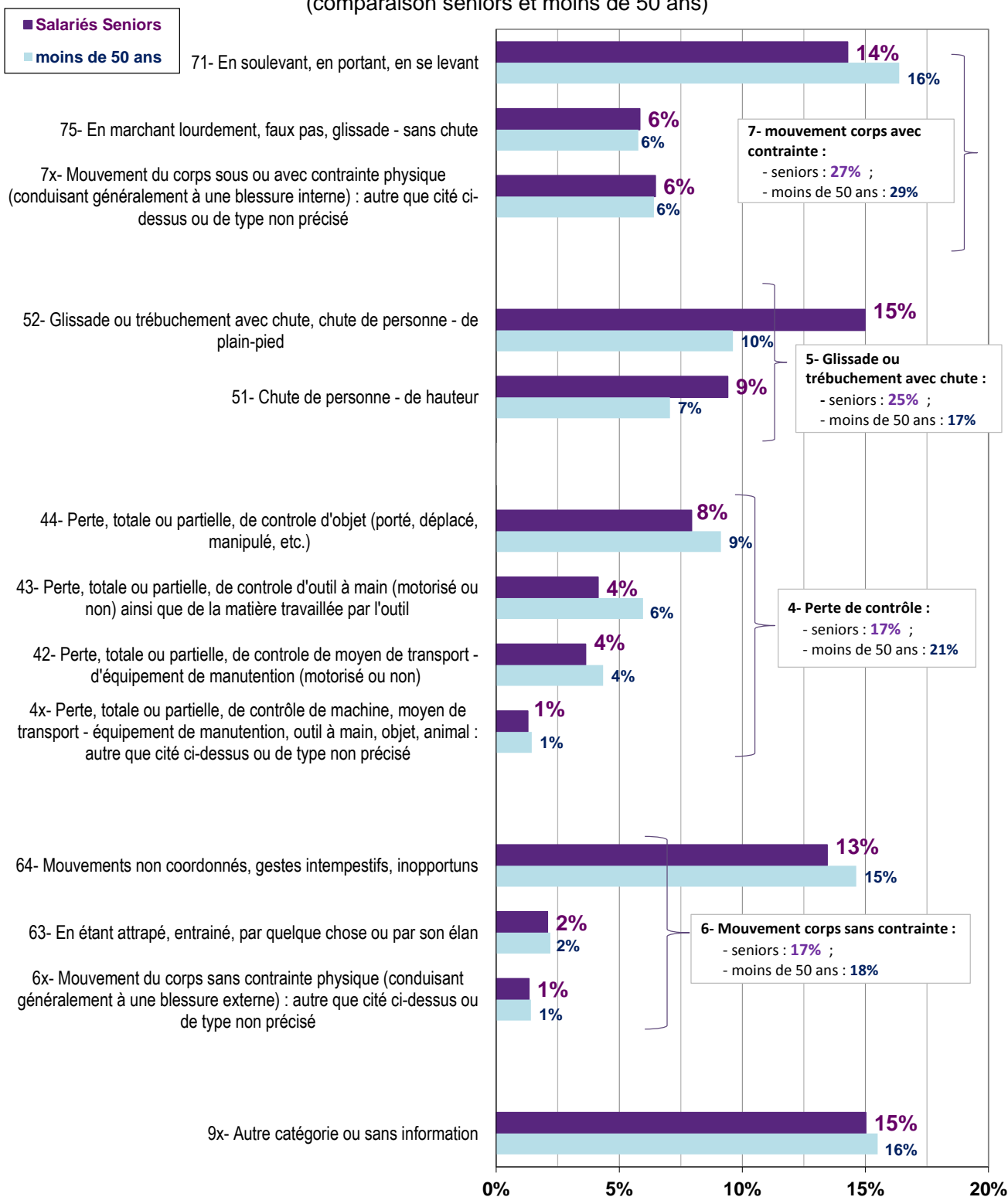


Figure 7 – Répartition 2017 des déviations ayant conduit à un AT pour les victimes seniors et comparaison avec les victimes de moins de 50 ans.

Déviations : dernier événement ayant conduit à l'accident du travail
(comparaison seniors et moins de 50 ans)



4. Informations détaillées pour le risque Accidents de trajet : Causes à l'origine des accidents de trajet chez les seniors

Tout comme pour les accidents du travail, les accidents de trajet imputés en 2017 sont codés en utilisant la codification des circonstances de l'accident qui s'applique aux accidents survenus à partir du 1^{er} janvier 2013 et pour lesquels au moins quatre jours d'arrêt ont été prescrits.

Les résultats présentés ci-dessous portent donc sur un échantillon d'accidents de trajet. En 2017, cet échantillon reprend 79% des accidents de trajet d'au moins quatre jours d'arrêt et affectés d'un code décrivant leurs circonstances (y compris la modalité « pas d'information ») (Tableau 7 ci-dessous).

Ce codage, permet d'appréhender globalement les circonstances des accidents de trajet, et de les hiérarchiser, en particulier au regard d'une de ses composantes, la déviation (qui est le dernier événement, déviant de la normale, ayant conduit à l'accident), comme détaillée au sein du Tableau 7.

**Tableau 7 – Circonstances des accidents de trajet chez les seniors :
répartition selon la déviation – année 2017, sinistres survenus depuis 2013 –**

Déviation des accidents de trajet pour les victimes SENIORS	Trajet en 1 ^{er} règl. avec 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année		Nouvelles IP		Décès		Journées d'IT	
	nombre	% (*)	nombre	% (*)	nombre	% (*)	nombre	% (*)
Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de manutention (motorisé ou non)	5 327	42%	722	51%	45	85%	555 264	46%
Glissade ou trébuchement avec chute, chute de personne - de plain-pied	3 548	28%	366	26%		0%	316 656	26%
Chute de personne - de hauteur	1 130	9%	121	8%	1	2%	111 968	9%
En marchant lourdement, faux pas, glissade - sans chute	813	6%	43	3%		0%	57 736	5%
Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs, inopportuns	455	4%	23	2%		0%	30 450	3%
En étant attrapé, entraîné, par quelque chose ou par son élan	283	2%	43	3%	2	4%	35 040	3%
Autres déviations	1 056	8%	111	8%	5	9%	103 649	9%
Sous total avec information (1)	12 612	100%	1 429	100%	53	100%	1 210 763	100%
Accidents codés avec information (1)	12 612	74%	1 429	66%	53	80%	1 210 763	70%
Accidents codés "sans information" (2)	801	5%	110	5%	11	17%	93 122	5%
Accidents non codés (3)	3 560	21%	637	29%	2	3%	426 562	25%
Total 2017 (1+2+3)	16 973	100%	2 176	100%	66	100%	1 730 447	100%

Source CNAM : Bases nationales SNTRP, année 2017 en 1^{ère} version - Total 9 CTN, hors sections bureaux

(*) pour les sinistres codés « sans information » et les sinistres non codés, le pourcentage colonne est calculé sur la totalité des sinistres 2017, contrairement aux pourcentages par déviation qui sont effectués uniquement sur les sinistres pour lesquels la déviation est connue.

4.1- Au cours de leurs déplacements domicile-travail, lorsque survient l'accident (plus rarement que dans le reste de la population), les seniors connaissent plus souvent des chutes de plain-pied ; mais celles-ci sont alors moins fréquemment à l'origine d'accidents graves que les pertes de contrôle d'un moyen de transport, ce qui diffère du reste de la population.

Parmi les principaux événements ou dysfonctionnements ayant conduit à l'accident de trajet chez les seniors (qui sont moins sinistrés que le reste de la population), il y a :

- la perte de contrôle d'un moyen de transport dans 42% des cas (1^{ère} déviation citée),
- une chute ou un faux-pas dans 43% des cas (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} déviations citées).

A noter que les accidents de trajet des seniors :

- font bien moins souvent intervenir une perte de contrôle d'un moyen de transport que ceux survenus à des victimes de moins de 50 ans (42% versus 64% pour les plus jeunes : *Figure 8*), mais lorsqu'une perte de contrôle d'un moyen de transport intervient chez les seniors, elle conduit plus fréquemment à une IP, attestant d'accidents certes moins représentés dans cette catégorie mais plus graves ;
- qu'à contrario, les accidents de trajet des seniors sont 2,3 fois plus causés par des glissade ou trébuchement avec chute de plain-pied que les moins de 50 ans, mais cette fois-ci avec une gravité moindre.

Figure 8 – Répartition des déviations ayant conduit à un accident de trajet chez les seniors et comparaison avec les victimes de moins de 50 ans.

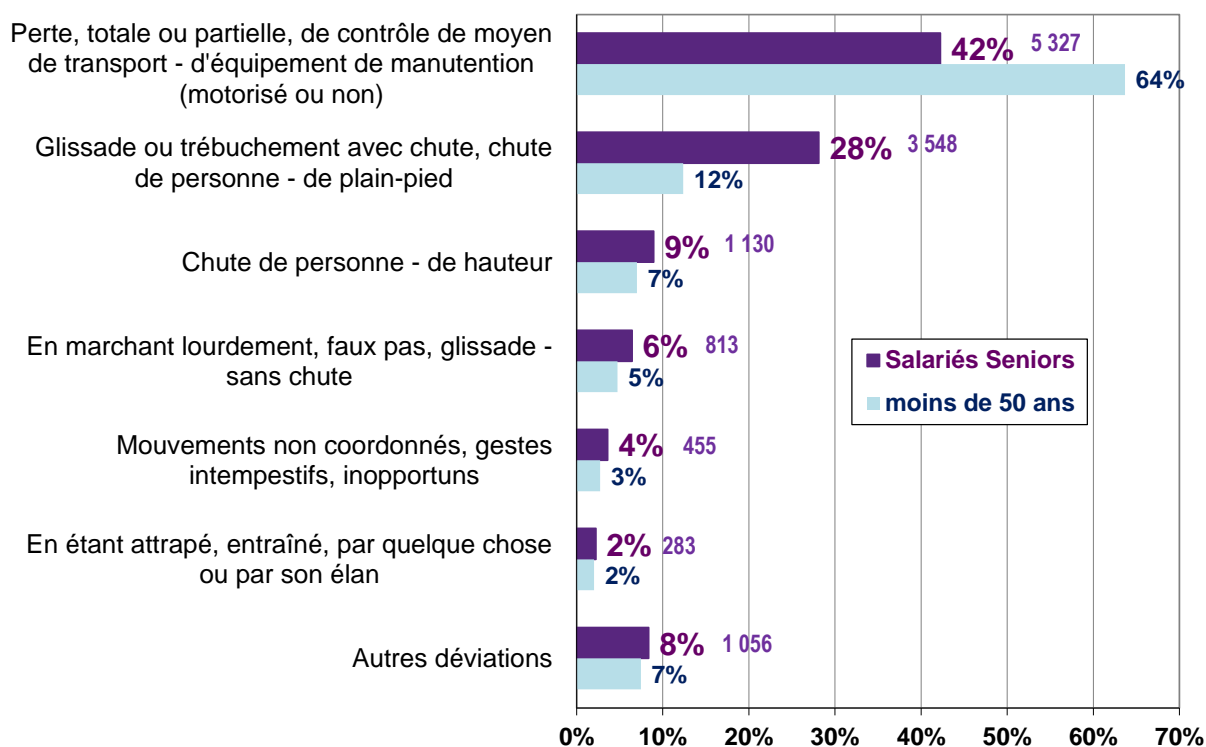


Tableau 8 – Circonstances des accidents de trajet : comparaison de la répartition de la déviation chez les seniors et chez les moins de 50 ans – année 2017 –

Déviation des accidents de trajet	Trajet en 1 ^{er} régl. de 4 jours d'arrêt ou plus sur l'année (*)		Nouvelles IP (*)		Décès (*)		Journées d'IT(*)	
	% seniors	% <50 ans	% seniors	% <50 ans	% seniors	% <50 ans	% seniors	% <50 ans
Perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport - d'équipement de manutention (motorisé ou non)	42%	64%	74%	51%	85%	85%	46%	46%
Glissade ou trébuchement avec chute, chute de personne - de plain-pied	28%	12%	8%	26%	0%	0%	26%	26%
Chute de personne - de hauteur	9%	7%	5%	8%	2%	2%	9%	9%
En marchant lourdement, faux pas, glissade - sans chute	6%	5%	2%	3%	0%	0%	5%	5%
Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs, inopportuns	4%	3%	2%	2%	0%	0%	3%	3%
En étant attrapé, entraîné, par quelque chose ou par son élan	2%	2%	2%	3%	4%	4%	3%	3%
Autres déviations	8%	7%	7%	8%	9%	9%	9%	9%
Sous total avec information	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Accidents codés avec information (1)	12 612	74%	1 429	66%	53	80%	1 210 763	70%
Accidents codés "sans information" (2)	801	5%	110	5%	11	17%	93 122	5%
Accidents non codés (3)	3 560	21%	637	29%	2	3%	426 562	25%
Total 2017 (1+2+3)	16 973	100%	2 176	100%	66	100%	1 730 447	100%

Source CNAM : Bases nationales SNTRP, année 2017 en 1^{ère} version - Total 9 CTN, hors sections bureaux

(*) pour les sinistres codés « sans information » et les sinistres non codés, les pourcentages sont calculés sur la totalité des sinistres 2017, contrairement aux pourcentages par déviation qui sont effectués uniquement sur les sinistres pour lesquels la déviation est connue.

4.2- Des accidents de trajet mettant un peu plus en cause des bicyclettes ou patinettes chez les seniors que dans le reste de la population, en « défaveur » des voitures.

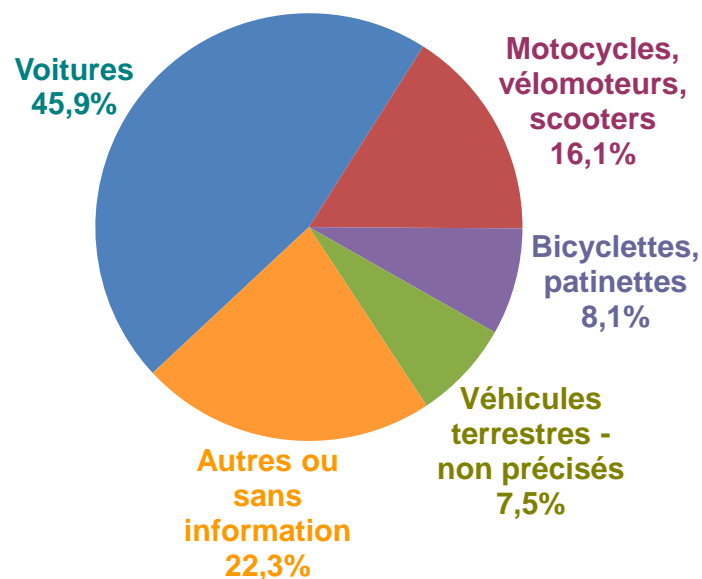
En complément, chaque dysfonctionnement (déviation) survenu au cours d'un accident de trajet, est assorti d'un agent matériel qui décrit l'outil, l'objet, l'instrument lié à ce qui s'est déroulé anormalement.

Chez les seniors, les agents matériels de la déviation les plus fréquemment rencontrés au sein des accidents de trajet avec perte, totale ou partielle, de contrôle de moyen de transport (42% des accidents de trajet) sont (Figure 9) :

- les voitures, que l'on rencontre dans 46% minimum des accidents de trajet *avec perte de contrôle de moyen de transport* (soit dans au moins 19% de tous les accidents de trajet codés chez les seniors) ;
- les motocycles, vélomoteurs et scooters intervenant dans 16% minimum *des pertes de contrôle de moyen de transport* (autrement dit que l'on rencontre dans au moins 7% de l'ensemble des accidents de trajet codés chez les seniors) ;
- et les bicyclettes et patinettes présentes dans au moins 8% des cas.

Chez les victimes de moins de 50 ans, ces chiffres sont respectivement de 48% (voitures), 17% (motos...) et 5% (bicyclettes et patinettes), ce qui indique que les accidents de trajet mettant en cause un vélo sont plus représentés au sein de la population senior qu'au sein du reste de la population (en défaveur des voitures).

Figure 9 – Répartition des accidents de trajet dont la déviation est la perte de contrôle d'un moyen de transport (événement ayant conduit à 42% des accidents de trajet), selon l'agent matériel de la déviation – année 2017 –



5. Informations détaillées pour le risque maladies professionnelles

5.1-Pour les MP TMS : des seniors proportionnellement plus souvent concernés que le reste de la population par des TMS à l'épaule que par des syndromes du canal carpien, et des seniors moins souvent atteints de sciatique par hernie discale suite à manutention de charges lourdes.

La répartition des différents types de maladies professionnelles au sein de la population senior et celle observée au sein de la population des moins de 50 ans diffèrent dans deux grands domaines :

- d'abord, par une présence non négligeable des MP liées à l'amiante et des MP cancers chez les seniors, comme déjà énoncé précédemment... alors qu'elle est négligeable dans la

population des moins de 50 ans (totalisant 13,2% des cas de MP chez les seniors, versus 0,3% chez les moins de 50 ans) ;

- ensuite, par une hiérarchie entre localisations des troubles musculo-squelettiques (TMS) bouleversée (*Tableau 9*) :
 - les seniors sont proportionnellement plus touchés à l'épaule (rupture de la coiffe des rotateurs, tendinopathie chronique,... – *Tableau 10*) qu'aux mains, poignets, doigts (principalement syndrome du canal carpien) contrairement aux victimes de MP de moins de 50 ans ;
 - les seniors souffrent proportionnellement moins d'affections du dos (4,9% de leurs MP versus 8,7% pour les moins de 50 ans - *Tableau 9*) : en complément, le *Tableau 10 page 20* indique que les affections du rachis lombaire suite à manutention manuelle de charges lourdes ont provoqué un tiers de sciatique par hernie discale en moins chez les seniors que chez les plus jeunes, conduisant à une représentation moitié moindre de cette pathologie chez les seniors (3,3% versus 6,2%).

Tableau 9 – Comparaison de la répartition des principales catégories de maladies professionnelles observées sur la population des seniors avec celle des plus jeunes – année 2017 –

Principales catégories de MP	MP chez les seniors	MP chez les moins de 50 ans	Répartition seniors	Répartition moins de 50 ans
TMS main, poignet, doigts	7 387	7 961	27,7%	37,8%
TMS coude	3 959	5 370	14,9%	25,5%
TMS épaule	8 566	4 339	32,1%	20,6%
TMS dos	1 306	1 834	4,9%	8,7%
TMS genou	398	390	1,5%	1,9%
TMS cheville, pied	22	14	0,1%	0,1%
TMS associant plusieurs syndromes	1	3	0,0%	0,0%
MP amiante (hors cancers)	1 734	22	6,5%	0,1%
MP cancers amiante	1 373	18	5,2%	0,1%
MP cancers autres que cancers amiante	393	21	1,5%	0,1%
Autres tableaux MP très représentés (surdités, allergies, asthmes, eczémas...)	845	432	3,2%	2,1%
Autres tableaux de MP	127	214	0,5%	1,0%
MP hors tableau (comprenant des cancers)	540	426	2,0%	2,0%
TOTAL MP	26 651	21 044	100,0%	100,0%
Sous-total TMS (troubles musculo-squelettiques)	21 639	19 911	81,2%	94,6%
Sous-total tous types de MP amiante	3 107	40	11,7%	0,2%
Sous-total MP cancers (liés ou non à l'amiante)	1 766	39	6,6%	0,2%

Champ : 9 CTN hors sections bureaux, y compris compte spécial MP – année 2017

Figure 10 – Principales catégories de maladies professionnelles observées chez les seniors – année 2017 –

Principales catégories de MP chez les seniors

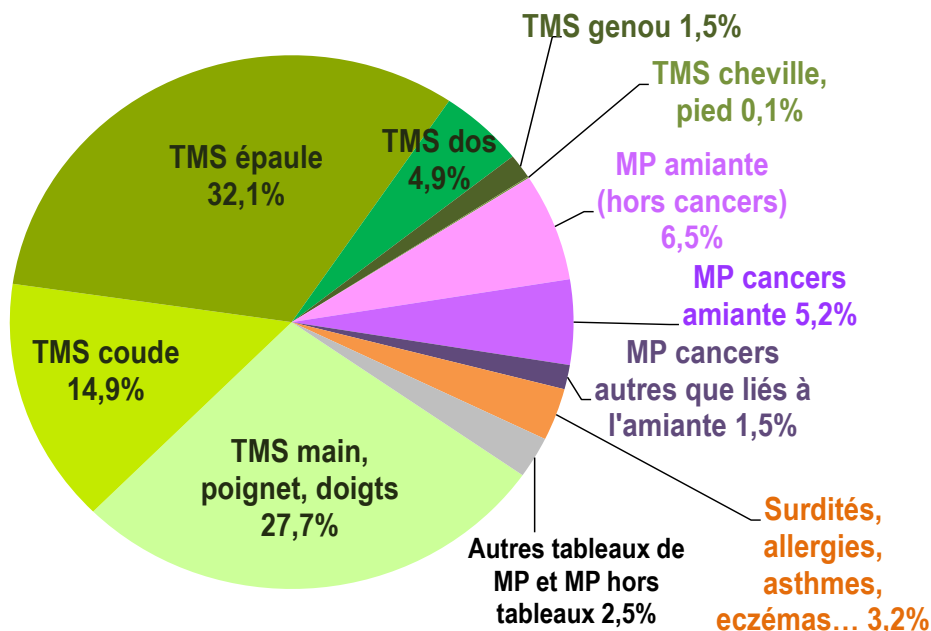


Figure 11 – Principales catégories de maladies professionnelles observées chez les moins de 50 ans – année 2017 –

Principales catégories de MP chez les moins de 50 ans

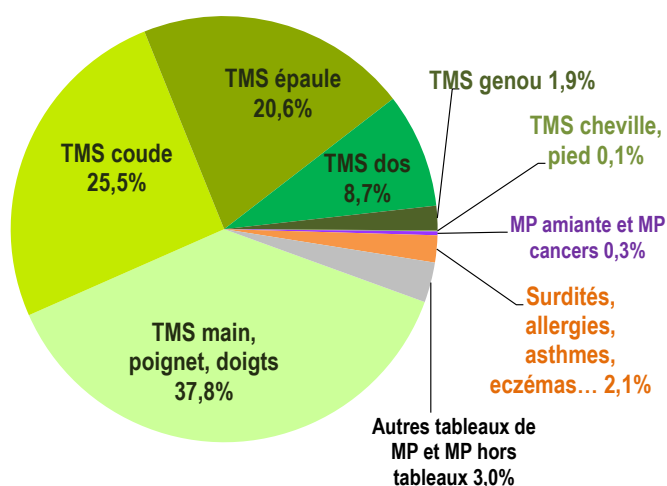


Tableau 10 – Les 15 syndromes de MP les plus fréquemment observés en nombre chez les seniors et comparaison avec la population des plus jeunes – année 2017 –

N° MP	Libellé de l'affection (tableau MP + syndrome)	MP seniors	IP MP seniors	MP <50 ans	IP MP <50 ans	% MP seniors	% MP <50 ans
057A	Affections périarticulaires - Poignet main doigts : Syndrome du canal carpien	5 980	1 597	6 509	1 215	22,4%	30,9%
057A	Affections périarticulaires - Epaule : Rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM	5 049	3 777	1 498	862	18,9%	7,1%
057A	Affections périarticulaires - Coude : Tendinopathie d'insertion des muscles épicondyliens du coude (associée ou non à un syndrome du tunnel radial)	3 098	1 461	4 432	1 695	11,6%	21,1%
057A	Affections périarticulaires - Epaule : Tendinopathie chronique non rompue, non calcifiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM (avec ou sans enthésopathies)	2 927	2 156	2 160	1 281	11,0%	10,3%
030A	Amiante - Plaques pleurales	1 257	1 256	18	18	4,7%	0,1%
057A	Affections périarticulaires - Poignet main doigts : Ténosynovite	900	335	696	165	3,4%	3,3%
098A	Dos - Affections du rachis lombaire par manutention manuelle de charges lourdes : Sciatique par hernie discale	873	598	1 312	847	3,3%	6,2%
030B	Cancer Amiante - Cancer broncho-pulmonaire primitif	869	701	16	8	3,3%	0,1%
042A	Atteinte auditive - Déficit audiométrique bilatéral par lésion cochléaire irréversible	556	552	51	45	2,1%	0,2%
057A	Affections périarticulaires - Coude : Tendinopathie d'insertion des muscles épitrochléens du coude	487	279	539	253	1,8%	2,6%
057A	Affections périarticulaires - Poignet main doigts : Tendinite	467	179	690	154	1,8%	3,3%
057A	Affections périarticulaires - Epaule : Tendinopathie aiguë non rompue, non calcifiante de la coiffe des rotateurs (avec ou sans enthésopathies)	465	321	515	240	1,7%	2,4%
030A	Amiante - Mésothéliome malin primitif de la plèvre	377	303	2		1,4%	0,0%
057A	Affections périarticulaires - Coude : Syndrome canalaire du nerf ulnaire dans la gouttière épithrochléo-oléocranienne confirmé par électroneuromyographie (EMG)	346	176	381	153	1,3%	1,8%
079A	Genou : Lésions chroniques à caractère dégénératif du ménisque	303	180	211	103	1,1%	1,0%
	TOTAL des 15 syndromes MP ci-dessus	23 954	13 871	19 030	7 039	89,9%	90,4%
	<i>Autres syndromes de MP</i>	<i>1 749</i>	<i>1 428</i>	<i>1 062</i>	<i>419</i>	<i>6,6%</i>	<i>5,0%</i>
	TOTAL MP (9 CTN hors bureaux, et compte spécial MP)	26 651	16 036	21 044	7 949	100,0%	100,0%

Champ : 9 CTN hors sections bureaux, y compris compte spécial MP – année 2017

En bleu : tableaux MP amiante (030A- Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante ; 030B- Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante).

En noir : tableaux TMS (057A- Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail ; 098A- Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes ; 079A- Lésions chroniques du ménisque à caractère dégénératif).

En marron : tableau MP surdité (042A- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels).

Figure 12 – Principaux syndromes pour les maladies professionnelles observées chez les seniors – année 2017 –

Les 15 syndromes MP les plus fréquents chez les seniors

